



CEA



**Cinquième Conférence des ministres africains chargés
de l'enregistrement des faits d'état civil**
Lusaka, 14-18 octobre 2019

CRMC5/2019/5

Progrès accomplis en application des Déclarations ministérielles

Thème de la Conférence :

Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique



**Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026**

I. Introduction

1. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (Programme africain) est mis en œuvre selon les orientations données en matière de politiques et de programmes par les Ministres africains chargés de l'état civil dans les résolutions qu'ils ont adoptées lors de leurs trois précédentes conférences. À l'occasion de leur première conférence tenue à Addis-Abeba en 2010, les Ministres, considérant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil comme un impératif du développement de l'Afrique, se sont clairement engagés à les améliorer dans leurs pays. Lors de leur deuxième conférence tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2012, ils ont recommandé des mesures précises et concrètes pour la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil complets et efficaces. Ils ont chargé les trois institutions panafricaines, à savoir la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD) d'apporter leur appui au Programme africain et ont invité les autres partenaires de développement à participer à cette initiative régionale. La troisième conférence a eu lieu à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) du 12 au 13 février 2015. La Commission de l'Union africaine, avec le soutien de la CEA, de la BAD et de la Mauritanie, a organisé la quatrième conférence à Nouakchott (Mauritanie) les 7 et 8 décembre 2017.

2. Lors de la quatrième Conférence, les experts africains ont délibéré et soumis aux ministres des recommandations sur diverses questions relatives à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent. Il s'agissait notamment de la nécessité de renforcer les capacités, d'assurer la coordination entre les parties prenantes au niveau national, de nouer un partenariat avec le secteur de la santé, d'améliorer l'accessibilité, de revoir les cadres législatifs des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, de consacrer des ressources humaines et financières suffisantes aux programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, d'assurer le suivi et l'évaluation de l'initiative régionale et des programmes de pays, de mener des recherches sur des sujets précis, en particulier sur les moyens d'améliorer l'enregistrement des décès et la collecte d'informations relatives aux causes de décès en Afrique, ainsi que de recourir aux solutions reposant sur les technologies de l'information et de la communication.

3. Le présent rapport passe en revue les progrès accomplis ces deux dernières années dans la mise en œuvre du Programme africain au regard des engagements pris par les Ministres africains chargés de l'état civil. Les mesures prises ou engagées pour donner suite aux déclarations adoptées lors des précédentes conférences sont résumées à l'annexe I. Elles visent à attirer l'attention sur les questions émergentes.

II. Principales réalisations et progrès accomplis

Institutionnalisation de la Conférence des Ministres africains

4. La Conférence des ministres africains a été institutionnalisée en tant que forum permanent de la Commission de l'Union africaine sur approbation de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa neuvième session ordinaire tenue à Addis-Abeba en juillet 2012, suite à une recommandation de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des Ministres africains de l'économie et des

finances de l'Union africaine. Conformément aux recommandations de ces organes de haut niveau, la Troisième Conférence des Ministres africains chargés de l'état civil s'est tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) les 12 et 13 février 2015 sur le thème : « Promouvoir l'utilisation de l'état civil et des statistiques des faits d'état civil en appui de la bonne gouvernance en Afrique ». Elle a été la première tenue sous les auspices de la Commission de l'Union africaine. La Quatrième Conférence des Ministres, elle, s'est tenue sur le thème « Accélérer l'amélioration coordonnée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement en Afrique : examen des progrès accomplis et voie à suivre ». Elle a bénéficié de l'appui du Fonds Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de Plan International, du Réseau INDEPTH, du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et du secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique. La Cinquième Conférence verra la participation, outre des Ministres africains chargés de l'état civil, des Ministres de la santé, conformément aux résolutions adoptées à la Deuxième Conférence, à laquelle avaient pris part les responsables des bureaux nationaux de l'état civil et des bureaux nationaux de la statistique, des représentants d'organisations régionales et internationales, notamment des organismes des Nations Unies, et des représentants d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Jusqu'ici, les diverses conférences ont examiné les moyens d'opérer les réorientations stratégiques possibles pour passer le Programme africain au stade de maturité suivant en faisant le point des réalisations qu'il a enregistrées et des difficultés qu'il a rencontrées.

Groupe régional de base chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

5. Le Programme africain est appuyé par le Groupe régional de base chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (Groupe régional de base), composé des principaux acteurs chargés de ces questions sur le continent (institutions panafricaines, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales) qui œuvrent ensemble dans un cadre commun. Créé en 2011, le Groupe régional de base a pour mission d'harmoniser les approches, d'exploiter les synergies et d'éviter ainsi les doubles emplois, ainsi que de fournir un appui technique et financier au Programme africain. Les dispositions relatives au Groupe régional de base sont actuellement en cours de formalisation dans un mémorandum d'accord qui devrait susciter un engagement plus durable des partenaires dans la mise en œuvre de ce programme continental.

6. Le Groupe régional de base est composé des organisations suivantes : Commission de l'Union africaine, CEA, BAD, secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique, UNICEF, FNUAP, OMS, HCR, Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative, Réseau INDEPTH, Plan international et Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle.

7. Des efforts sont actuellement en cours pour mettre en place un comité des registraires généraux de l'état civil africains, qui aurait pour mission de consolider et d'appuyer les travaux de la Conférence des ministres. Un processus intergouvernemental s'impose pour maintenir l'élan et accélérer les progrès dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Un tel processus dans le cadre duquel seront examinées d'importantes questions connexes en collaboration avec le Programme africain, peut se réaliser par la mise en place d'un comité de représentants d'institutions publiques représentatives chargées de

l'enregistrement des faits d'état civil dans les pays, à savoir un comité des registraires généraux de l'état civil africains. La création d'un organe intergouvernemental fondé sur l'engagement noble de modifier le paysage de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique aura de nombreux avantages. Un tel organe garantirait que l'Afrique parle d'une seule voix et ait une position commune pour cerner les questions relatives aux faits d'état civil et que les responsables des services de l'État travaillent avec d'autres parties prenantes pour relever les défis communs. Le comité s'emploiera avec le Programme africain à assurer la mise en application des recommandations de la Conférence des Ministres. Il donnera aussi des avis sur l'orientation stratégique des travaux des organisations panafricaines concernant le développement de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il servira aussi de forum pour examiner les innovations, les nouvelles technologies et les questions émergentes. C'est ainsi qu'une réunion spéciale du groupe de travail sur la création du comité des registraires généraux de l'état civil africains, organisée par le Groupe régional de base, s'est tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) du 17 au 20 octobre 2017.

Promouvoir la collaboration entre les acteurs clés des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

8. Donnant suite aux recommandations de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, le Programme africain a érigé en principe directeur la promotion d'approches et de partenariats systématiques et coordonnés aux niveaux national et régional.

9. Lors des Troisième et Quatrième Conférences des ministres africains chargés de l'état civil tenues respectivement en Côte d'Ivoire en 2015 et en Mauritanie en 2017, étaient présents les Ministres de la santé de plusieurs États membres, ce qui a contribué à consolider le partenariat entre les bureaux de l'état civil et les ministères de la santé.

10. En septembre 2013, afin d'encourager l'officialisation de ces collaborations et de les inscrire dans la durée, la CEA a adressé une lettre à tous les pays leur recommandant d'établir un comité de coordination de haut niveau chargé de superviser l'évaluation de l'ensemble des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, puis l'exercice de planification de leur amélioration, pendant et après leur mise en œuvre. Depuis lors, la plupart des pays (du moins ceux qui ont mené ou mènent des évaluations) ont mis sur pied ces comités et des groupes de travail techniques pour superviser les programmes d'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La CEA a aussi effectué le suivi et l'évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays et présenté un rapport à ce sujet.

III. Renforcement des capacités

Numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

11. Le Groupe régional de base a poursuivi sa mission consistant à définir les orientations techniques et à renforcer les capacités des pays africains en matière de gestion et de fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Donnant suite à la déclaration de la Troisième Conférence des Ministres africains chargés de l'état civil, le Programme africain a accordé la priorité à la

nécessité d'établir des lignes directrices complètes pour appuyer les pays désireux de numériser leurs procédures. Le Guide de numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a été élaboré par le Groupe régional de base, sous la direction technique de Plan International, avec l'appui de la CEA et de la BAD, en collaboration avec des experts nationaux africains. Le cabinet Jembi Health Systems d'Afrique du Sud a apporté un appui technique en qualité de consultant. Le Guide, qui contient des ressources réutilisables et des études de cas, se veut évolutif et est appelé à se développer et à s'étoffer avec le temps. Il est disponible en ligne (à l'adresse <http://www.crvs-dgb.org/fr/>) et servira à former les experts nationaux en matière de numérisation. Une formation a été organisée à Cape Town (Afrique du Sud) du 28 août au 1^{er} septembre 2017. La CEA a aussi organisé en partenariat avec la Banque mondiale une formation des formateurs des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays francophones, lors d'un atelier qui s'est tenu du 16 au 25 juillet 2018, à Dakar (Sénégal).

Amélioration de l'enregistrement des décès et des statistiques de la mortalité

12. Les pays africains ont beaucoup de mal à mettre en place des interventions dans le secteur de la santé et renforcer les systèmes de santé, à mesurer et suivre la mortalité et établir des rapports au regard des objectifs et cibles nationaux et mondiaux concernant la mortalité. Dans la plupart des pays d'Afrique, le taux d'enregistrement des décès est extrêmement faible ; l'enregistrement et la compilation des causes de décès sont quasi inexistantes. Lors de leur Troisième Conférence tenue en février 2015, les Ministres ont pris note de la situation et demandé à l'OMS et aux organisations panafricaines de prendre d'urgence des mesures pour aider les États africains à établir des systèmes d'enregistrement en temps réel des décès et de collecte d'informations sur les causes de décès. La CEA et l'OMS ont conjointement élaboré une stratégie d'établissement des statistiques de la mortalité en Afrique (2016-2020) pour répondre directement à l'appel à l'action lancé par les Ministres. L'objectif primordial est de permettre aux pays africains de disposer facilement, de manière constante et harmonieuse de données statistiques de qualité sur la mortalité et sur les causes de décès, pour la mise en place de systèmes mieux planifiés, conçus et intégrés. Suite à une réunion consacrée à l'élaboration de cette stratégie qui s'est tenue à Addis-Abeba en août 2015, une réunion d'experts sur les statistiques de la mortalité a été organisée au Caire (Égypte) pour examiner la stratégie quinquennale relative à ces statistiques, en vue d'en améliorer systématiquement l'enregistrement aux niveaux national et régional, en particulier dans le contexte de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de la mise en place d'un pool d'experts sur l'amélioration des statistiques sur la mortalité dans le cadre de l'initiative d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

13. L'une des principales difficultés que rencontrent les pays africains est l'absence d'orientation sur la manière d'enregistrer les décès, surtout lorsque ceux-ci surviennent en majorité hors des établissements médicaux. Pour y remédier, la CEA a entrepris, avec l'appui du Groupe régional de base, la mise au point d'un guide pratique sur la conception et la mise en œuvre des modalités les plus appropriées d'exécution des tâches concernant l'enregistrement des décès. Ce guide doit couvrir toute la chaîne de valeur d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil allant de l'avis de décès à la compilation et à la diffusion des statistiques sur les décès. Un atelier a été organisé à Lusaka (Zambie) pour recueillir les contributions des pays africains et valider la structure proposée du guide.

14. Outre ce guide pratique sur l'amélioration des processus d'enregistrement des décès et des causes de décès, il est apparu nécessaire de mener des recherches plus approfondies sous formes d'étude de cas de pays sur les pratiques actuelles d'enregistrement des décès et des causes de décès. Les résultats de ces recherches devraient compléter le guide et présenter de bonnes pratiques en donnant des exemples de goulots d'étranglement dans des contextes différents, tout en contribuant à orienter les pays dans l'élaboration de modalités de fonctionnement mieux adaptées à leur propre environnement. Le guide pratique et un modèle pour les recherches sont en cours d'élaboration. Un atelier sur les opérations des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité et la production de rapports sur les statistiques de l'état civil a été organisé pour les pays de la Méditerranée orientale à Casablanca (Maroc) du 19 au 23 mars 2018.

Production de statistiques de l'état civil à partir des registres de l'état civil

15. Un atelier de formation a été organisé à Nairobi (Kenya) du 2 au 6 octobre 2017 pour renforcer la capacité des États membres à produire des statistiques de l'état civil à partir des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et évaluer la qualité des données et statistiques en utilisant les lignes directrices et modèles de rapports sur les statistiques de l'état civil.

IV. Aider les pays à faire une évaluation exhaustive de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et à élaborer des plans stratégiques d'amélioration

16. La Deuxième Conférence des ministres africains avait tout particulièrement recommandé à tous les pays africains de procéder d'urgence à l'évaluation exhaustive de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et d'élaborer des plans d'action nationaux pour les améliorer ou les renforcer en tenant compte des conclusions de l'évaluation. Les Ministres avaient aussi engagé le Groupe régional de base à fournir aux pays l'appui technique et financier nécessaire. En réponse, le Groupe régional de base a produit tout un ensemble de documents d'information destinés à guider les pays dans leur évaluation et dans l'élaboration de leur plan d'action : outil d'évaluation complet du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, lignes directrices sur les méthodes d'évaluation exhaustive des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, lignes directrices pour la planification stratégique et manuel de l'animateur sur la planification stratégique. Ces documents sont déjà disponibles en ligne (<http://www.apai-crvs.org/fr/resources>) pour les pays qui souhaitent s'en servir. Ils continueront d'être régulièrement actualisés à partir des contributions reçues des utilisateurs.

17. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil des pays africains anglophones étant différents de ceux des pays africains francophones, il a été demandé au Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, sis à Niamey, d'accompagner les pays francophones dans la mise en œuvre du Programme africain. Les documents techniques nécessaires ont été traduits et alignés sur le modèle francophone des statistiques d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en vue d'une mise en œuvre efficace du processus dans les pays francophones. Un Groupe sous-régional de base composé des mêmes institutions que le Groupe régional et hébergé au Bureau sous-régional a été mis en place en 2013 pour répondre aux besoins particuliers des pays francophones. Un groupe régional d'appui aux pays francophones

a été officiellement créé en février 2015. Le Groupe sous-régional de base a effectué des évaluations rapides des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil au Cameroun, au Tchad, à Madagascar, en Mauritanie et au Sénégal. Des évaluations exhaustives ont aussi été menées au Cameroun et à Madagascar. Le Sénégal est actuellement en train d'effectuer son évaluation exhaustive.

18. Selon une étude menée en 2019 sur la situation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, 31 pays avaient effectué leurs évaluations exhaustives, et environ 65 % parmi eux avaient plus ou moins mis en œuvre leurs plans stratégiques. Le Groupe régional de base a énormément contribué à ce processus en appuyant l'élaboration du matériel d'information requis et en aidant les gouvernements à trouver des fonds pour les diverses composantes des processus d'évaluation et de planification.

19. Un atelier sur la schématisation des processus en vue d'améliorer la conception des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ("Bloomberg data for health regional orientation and training workshop on enterprise architecture : process mapping for strengthening civil registration and vital statistics design") s'est tenu à Kigali du 21 au 23 juin 2016. Organisé conjointement par l'Initiative Bloomberg Philanthropies Data for Health, le Ministère de la santé du Rwanda et la CEA, il a formé des participants venus des pays africains couverts par l'Initiative et a été facilité par des experts mis à disposition par les partenaires d'exécution (Vital Strategies, l'université de Melbourne et l'Institut tropical et de santé publique suisse). Durant cet atelier, les participants ont été initiés aux principes de base de l'architecture d'entreprise et de la schématisation des processus et ont acquis les connaissances nécessaires pour appliquer l'analyse fonctionnelle aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La schématisation des processus s'avère un outil très efficace et efficient qui facilite la discussion sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, non seulement en tant qu'étape essentielle du processus d'évaluation, mais également au cours de la planification et de la mise en œuvre des réformes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Compte tenu de l'utilité de cette approche, il a été décidé d'intégrer la schématisation des processus et l'architecture d'entreprise dans le Programme africain de manière plus systémique et systématique. Une stratégie est en cours d'élaboration sur la question.

Promotion du partage de connaissances

20. La Conférence des Ministres africains chargés de l'état civil, consciente de la dimension pluridisciplinaire et multisectorielle des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, a demandé que les efforts de partenariat soient renforcés dans ce sens aux niveaux national et régional. En réponse à cette demande, le Groupe régional de base a esquissé des lignes directrices génériques sur l'établissement de mémorandums d'accord en vue d'une meilleure coordination entre les principaux acteurs dans les pays. Ces lignes directrices devraient venir s'ajouter aux instruments et lignes directrices existants du Programme africain et aider les pays à mettre en place les arrangements officiels appropriés pour des mécanismes de coordination pérennes.

Création d'un cadre de suivi

21. Donnant suite à la demande formulée par les Ministres africains dans la déclaration de leur Deuxième Conférence tenue à Durban de « concevoir des systèmes et des outils de suivi et d'évaluation axés sur les résultats afin de suivre les progrès enregistrés en matière

d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil », le secrétariat du Programme africain a élaboré un cadre permettant de suivre les progrès accomplis par les États membres en vue d'améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le formulaire de suivi, qui doit être rempli par un agent de liaison désigné des bureaux de l'état civil et soumis sur le site Internet officiel, se veut un outil d'examen annuel des progrès accomplis en ce qui concerne les d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Chaque examen doit contribuer à faire systématiquement le point sur la mise en œuvre du plan d'action relatif aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, à déterminer les goulots d'étranglement et à prendre les mesures correctives nécessaires pour accélérer le rythme des réformes. L'examen est de nature consultative et fait intervenir les principales parties prenantes dans chaque pays. Cet exercice de suivi a été lancé en octobre 2016 sur le site Internet du Programme africain et un rapport annuel consolidé sera distribué à tous les bureaux de l'état civil à la prochaine Conférence ministérielle. Les informations serviront également à établir un tableau de bord régional présentant plus en détail les progrès accomplis sur divers aspects des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique.

V. Défis à relever

22. Le financement du Programme africain, fourni pour l'essentiel par les partenaires de développement, est insuffisant et de nature ponctuelle. L'imprévisibilité des ressources empêche la bonne mise en œuvre du programme, notamment le maintien des ressources humaines nécessaires au fonctionnement de son secrétariat. La disponibilité de ce financement est indispensable au succès de l'initiative régionale. Il est donc pertinent que les Ministres examinent la question pour donner des orientations stratégiques.

23. Au niveau national, le financement de la mise en œuvre du Programme africain devrait être assuré par les gouvernements et certains pays auront besoin de fonds d'amorçage pour en lancer la mise en œuvre.

24. De nombreux gouvernements africains et les communautés économiques régionales ont entrepris de mettre en place des systèmes nationaux d'identification, y compris en engageant des ressources importantes. Même si ces systèmes sont indispensables pour la bonne gouvernance, leur viabilité et leur robustesse peuvent être facilement compromises s'ils n'ont pas de lien organique avec les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil devrait constituer la source première des documents sources sur les naissances, les décès et les mariages utilisés par le système national d'identification, ce qui n'est ni reconnu ni appliqué dans les approches adoptées actuellement sur le continent. Le risque est que les États et leurs partenaires de développement détournent des ressources et leur attention vers la mise en place de systèmes nationaux d'identification, sans consacrer les efforts voulus à l'édification de systèmes complets et efficaces d'enregistrement des faits d'état civil, qui peuvent apporter des solutions rapides mais qu'il est impossible de maintenir sur le long terme. Dans ces conditions, la coordination des interventions des donateurs et des partenaires de développement s'impose encore davantage pour éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources.

25. Les mécanismes et les capacités permettant de suivre régulièrement le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil font défaut dans de nombreux pays, qui ne peuvent donc pas établir de rapports sur les améliorations résultant de leurs activités. Le Programme africain a désormais mis en place un mécanisme de suivi au niveau national qui permet de suivre les progrès de l'initiative régionale relative aux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Quoique quelques pays seulement y participent pour le moment, ce mécanisme offre la possibilité de procéder à un examen annuel des progrès accomplis par chaque pays afin d'appuyer et d'enrichir la mise en œuvre en cours des plans d'amélioration.

26. Le processus d'évaluation mené par les pays les aide à renforcer leurs capacités dans tout le continent, dans la mesure où il est nécessaire d'adopter une approche plus systématique à cet égard, tout en y intégrant de nouvelles composantes comme la gestion des processus. Le Groupe régional de base prévoit donc d'élaborer une stratégie et un plan d'action, en collaboration avec d'autres institutions compétentes, pour une approche plus durable du renforcement des capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent.

27. Maintenant que plus de la moitié des pays ont mené leur évaluation et que beaucoup ont élaboré leur plan, il est indispensable de les appuyer et de les orienter dans la mise en œuvre de ces plans, afin que ceux-ci apportent un changement réel et durable. L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sont de nature pluridisciplinaire et divers types d'appuis sont nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de la réforme de plusieurs aspects de ces systèmes. Le Groupe régional de base a élaboré des orientations concernant les domaines clés (numérisation, statistiques de la mortalité, statistiques de l'état civil, etc.) Néanmoins, un appui et un renforcement des capacités plus important s'imposent, notamment la constitution d'un pool d'experts spécialisés.

28. L'analyse des modalités de fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil n'a pas toujours été bien menée pendant les évaluations, en raison essentiellement du manque d'orientation et d'outils. Pour traiter cette question, une stratégie visant à déterminer comment intégrer les méthodes d'amélioration des processus dans les lignes directrices et les outils d'évaluation du Programme africain est en cours d'élaboration.
